

# *Ville de Grand-Bouctouche*

## **AVIS PUBLIC**

*(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)*

Le Conseil municipal de Grand-Bouctouche a l'intention d'adopter un arrêté modifiant l'arrêté no 2021-03 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Bouctouche » afin de :

Modifier le zonage actuel de « Résidentiel unifamilial (R1) » à « Résidentiel haute densité (R3) ». L'objectif du rezonage est de permettre la construction d'un (1) immeuble résidentiel de deux (2) étages avec seize (16) unités de logement. Le projet est identifié par le NID 25142894 et est situé au 276 boulevard Irving à Bouctouche.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du Directeur général à l'hôtel de ville de Grand-Bouctouche de 8h00 à 16h30 pendant les jours ouvrables.

Les objections au projet d'arrêté présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra à l'hôtel de ville de Grand-Bouctouche (Centre J.K. Irving), le 10 octobre 2023 à 18h00. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les objections écrites doivent être envoyées à Serge Arsenault, Directeur général, Ville de Grand-Bouctouche, 30 rue Évangéline, Bouctouche, NB, E4S 3E4.

*LE CONSEIL MUNICIPAL DE GRAND-BOUCTOUCHE*

*Serge Arsenault*

*Directeur général*